

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE COLMAR

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Réunie en séance du 24 août 2017

Numéro de dossier:	AT 068 066 17 R0121
Date de dépôt :	09/05/2017
Adresse des travaux :	1 route de Wintzenheim/rue Wimpfeling
Objet :	mise aux normes accessibilité
Requérant :	VILLE DE COLMAR
Classement :	type X                    catégorie 5 <sup>ème</sup>

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007

Arrêtés des 1<sup>er</sup> août 2006, 9 mai 2007, 11 septembre 2007 et 30 novembre 2007

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions pour l'application des articles R111-19-7 à R111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation

Circulaire interministérielle DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 modifiée par la circulaire du 20 avril 2009

**AVIS**

Après examen du dossier et lecture des plans,  
la Commission Communale d'Accessibilité émet un avis **FAVORABLE** assorti de la prescription suivante :

La commission prend acte de la dérogation accordée par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et par Monsieur le Préfet. Toutefois, cet accord est accompagné de prescriptions qui devront être respectées.

Pour le Maire  
Le Président de la  
Commission Communale d'Accessibilité

Jean-Paul SISSLER  
Adjoint au Maire